



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2006-05-52 modifiant le Règlement no 093 relatif au plan d'urbanisme de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Carte II – Grandes affectations du sol et équipements communautaires**

La carte II intitulée « Grandes affectations du sol et équipements communautaires » à laquelle réfère l'article 29 de l'annexe « A » du Règlement no 093 relatif au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Nicolas est modifiée par l'agrandissement d'une aire d'affectation « commerciale régionale » à même une partie d'une aire d'affectation « résidentielle » et par l'indication d'un écran protecteur dans l'aire d'affectation « commerciale régionale » le long de ses limites avec l'aire d'affectation « résidentielle », le tout tel qu'illustré sur le plan joint au présent règlement en annexe « A ».

Adopté le 16 octobre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 25 NOVEMBRE 2006**